



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2017

Du 01 janvier au 31 décembre 2017

Tél. : 04 74 06 40 52
Fax : 04 74 06 46 20
www.scot-saonedombes.fr

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES
Parc visiosport – 166 route de Francheleins
01 090 MONTCEAUX
syndicatmixtevaldesaone@orange.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 11 janvier 2017, 14h30

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à quatorze heures trente, le bureau syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Peyzieux-sur-Saône, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 7 membres sur 11, convoqués le 5 janvier 2017 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Jean-Claude AUBERT, Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Martial THEVENET
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Thierry BRENOT
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :

Objet :

Conseil Départemental de l'Ain –
demande de subvention dans le
cadre de la révision du SCOT Val
de Saône-Dombes

Date de convocation

5 janvier 2017

Membres du bureau syndical

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, explique que le Conseil Départemental de l'Ain s'est doté d'un dispositif d'aide aux structures porteuses de SCOT en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans le cadre de la révision de leur document. Par conséquent, il souhaite solliciter le Président du Conseil Départemental de l'Ain pour pouvoir bénéficier d'une contribution financière en vue de la révision, de l'évaluation environnementale du SCOT Val de Saône-Dombes et de la réalisation du diagnostic agricole. Il rappelle que le syndicat mixte Val de Saône-Dombes finance la révision à hauteur de 137 991 € HT. De plus, le montant de l'étude agricole s'élève à 36 008.40 € HT pour le syndicat mixte.

LE BUREAU SYNDICAL,

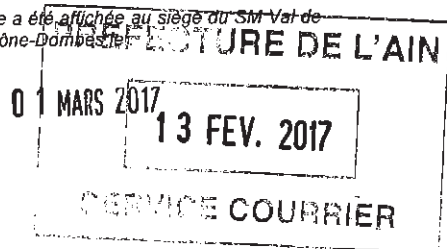
L'exposé du président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le président à solliciter le Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier des subventions auxquelles le syndicat mixte pourrait être éligible,
- AUTORISE le président à transmettre l'ensemble des pièces nécessaires.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

13 FEV. 2017

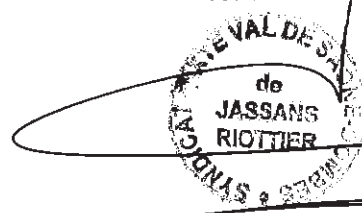
Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Peyzieux-sur-Saône, le 11 janvier 2017

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 15 mars 2017, 18h30

L'on deux mille dix-sept, le quinze mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle des mariages de la mairie de Thoissey, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 22 membres sur 34, convoqués le 8 mars 2017 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Pierre PERNET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Jean-Paul PERRAUD
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, Emmanuel BONNET, Richard SIMMINI, Frédéric BRU, Brigitte COULON, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Cal de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Raphaël LAMURE, Jean-Pierre CHAMPION,

Pouvoirs :

- André COLLON a donné pouvoir à Jean-Claude AUBERT

Objet :

Débat d'orientation budgétaire

Date de convocation

8 mars 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 22

Votants : 23

Secrétaire de séance : Thierry BRENOT

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'article 107 de la loi NOTRe a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB). Conformément aux articles L2312-1 et L3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L5711-1 du CGCT à l'article L5211-36.

Monsieur le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2017, la rétrospective des comptes de 2011 à 2016 et la prospective pour 2017. Ces documents ont été transmis à chacun avec la note de synthèse et sont annexés à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Thoissey, le 15 mars 2017

Jean Claude DESCHIZEAUX

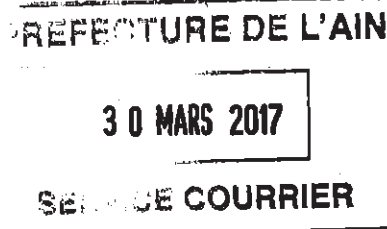
Président
de
JASSANS
RIOTTIER

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

30 MARS 2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

06 AVR. 2017



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 15 mars 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le quinze mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle des mariages de la mairie de Thoisse, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 22 membres sur 34, convoqués le 8 mars 2017 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Pierre PERNET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Jean-Paul PERRAUD
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, Emmanuel BONNET, Richard SIMMINI, Frédéric BRU, Brigitte COULON, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Cal de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Raphaël LAMURE, Jean-Pierre CHAMPION,

Pouvoirs :

- André COLLON a donné pouvoir à Jean-Claude AUBERT

Objet :

Validation du diagnostic agricole

Date de convocation

8 mars 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 22

Votants : 23

Secrétaire de séance : Thierry BRENOT

Monsieur le président rappelle que le syndicat mixte Val de Saône-Dombes a conventionné avec la chambre d'agriculture de l'Ain pour réaliser le diagnostic agricole du SCOT en cours de révision et l'état de l'urbanisation des communes. Les élus ont pu prendre connaissance de son contenu en amont de la séance. L'étude est présentée aux élus pour validation.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le diagnostic agricole pour pouvoir intégrer tout ou partie de son contenu dans le cadre de la révision du SCOT Val de Saône-Dombes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Thoisse, le 15 mars 2017

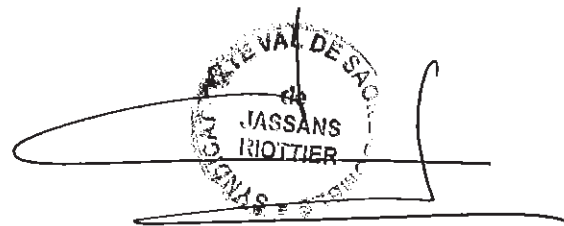
Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

30 MARS 2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

06 AVR. 2017



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

Orientations budgétaires : crédits consommés 2011 - 2016 → prévisionnel 2017

Année	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Nombre de communes	37	37	37	36	34	34	34
Nb d'habitants	61 052	61 759	62 431	56 817	56 693	57 511	58 071
Cotisation des EPCI / habitant	2,90	1,68	1,22	1,55	1,55	1,20	1,50

	FONCTIONNEMENT						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	PREVISIONS 2017
DEPENSES							
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)							
Charges à caractère général	12 378,83	18 013,11	28 695,00	17 248,88	20 319,41	16 728,37	20 650,00
Etudes	0,00	0,00	12 000,00	0,00	5 850,00	5 760,00	4 500,00
Honoraires	0,00	0,00	0,00	3 456,00	3 000,00	0,00	0,00
Divers (fournitures, location, déménagement, maintenance, formations, déplacements, etc)	12 378,83	18 013,11	16 695,00	13 792,88	11 469,41	10 968,37	16 150,00
Charges de personnel	53 386,17	43 704,05	43 175,30	43 116,76	43 455,77	50 454,53	55 000,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 206,86
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 350,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 683,52	17 291,53	15 995,43	16 837,43	16 837,47	5 185,06	3 150,00
Autres charges de gestion courante	15 672,19	15 680,44	17 195,39	10 993,56	14 697,67	17 705,29	18 400,00
Indemnités	9 433,00	9 434,49	6 736,26	4 714,34	8 591,48	9 458,12	9 600,00
Agence d'urbanisme	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	7 251,00	7 500,00
Dont AEU	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers (frais de mission, cotisation retraite, adhésion Fedé SCOT, etc)	1 239,19	1 245,95	1 462,13	1 279,22	1 106,19	996,17	1 300,00
Charges financières	100,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	98 720,32	94 688,19	105 064,12	88 156,68	95 310,62	90 873,25	110 756,86
RECETTES							
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)							
Excédent d'investissement repris au cpt de résultat	42 820,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812,17	812,17
Dotations, subventions et participations	115 998,80	113 755,12	83 165,82	148 066,35	87 874,15	69 013,20	87 106,50
Participation EPCI	115 998,80	103 755,12	76 165,82	88 066,35	87 874,15	69 013,20	87 106,50
DGD	0,00	10 000,00	7 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 044,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	168 819,60	113 755,12	90 165,82	148 066,35	90 874,15	73 313,88	87 918,67

2015 - Autres produits de gestion courante : Remboursement frais d'avocat

INVESTISSEMENT									
DEPENSES	Réalise					PREVISIONS			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 820,80	0,00	0,00	0,00	812,17	812,17	812,17		
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687,83		
Immobilisations incorporelles	6 081,66	0,00	3 414,58	0,00	709,20	35 000,44	101 400,00		
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 383,03	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	472,80	0,00	0,00		
TOTAL DEPENSES	48 902,46	0,00	5 797,61	0,00	1 994,17	35 812,61	103 900,00		
RECETTES	Réalise					PREVISIONS			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	42 820,80	10 601,85	30 400,39	41 540,21	63 250,64	78 566,74	58 172,19		
Affectation du résultat N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 227,81		
Virement de la section de fonctionnement	16 683,52	17 291,53	15 995,43	16 837,43	16 837,47	5 185,06	14 350,00		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 507,00	942,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00		
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	4 873,00	0,00	9 585,00	0,00		
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	472,80	648,00	0,00		
Opérations sous mandat (refacturation SCot Dombes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL RECETTES	59 504,32	30 400,39	47 337,82	63 250,64	80 560,91	93 384,80	103 900,00		

86 400 € de crédits reportés (2016)

86 400 €

Précisions sur les orientations 2017 :

Investissement - dépenses :

Compte 20 - Immobilisations incorporelles : 101 400 €

Compte 2031 - frais d'études : 19 000 € pour l'étude agricole (règlement de la dernière phase après restitution du diagnostic en comité syndical) ;

Compte 202 - frais documents d'urbanisme : 73 400 € pour le paiement des phases 1 & 2 de la révision du SCot ;

5 000 € provisionnés en cas de besoins de reproductions et/ou d'une assistance juridique complémentaire ;

4 000 € si volonté de disposer de données potentiellement payantes de la CCI pour alimenter la révision du SCot.

Fonctionnement - dépenses :

Compte 617 - études et recherches : 4 500 €

Une mission d'accompagnement de l'agence d'urbanisme dans le cadre de la révision (6 jours de travail estimés)

→ Il est proposé de fixer la participation des EPCI membres du syndicat à **1,50 €** par habitant

BP

Nombre de communes	34	34
Nombre d'habitants	57 511	58 071
Cotisation des EPCI / habitant	1,20	1,50

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2017
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		
Charges à caractère général	20 600,00	20 650,00
Etudes	6 000,00	4 500,00
Honoraires	0,00	0,00
Divers (fournitures, location, déménagement, formations, déplacements, etc)	14 600,00	16 150,00
Charges de personnel	50 900,00	55 000,00
Dépenses imprévues	6 054,19	1 206,86
Virement à la section d'investissement	41 800,00	14 350,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 185,06	3 150,00
Autres charges de gestion courante	18 600,00	18 400,00
Indemnités	9 500,00	9 600,00
Agence d'urbanisme	7 500,00	7 500,00
Dont AEU	0,00	0,00
Divers (frais de mission, cotisation retraite, adhésion Fédé SCoT, etc)	1 600,00	1 300,00
Charges financières	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	143 139,25	112 756,86
RECETTES	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2017
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	73 313,88	24 838,19
Excédent d'investissement repris au cpte de résultat	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	812,17	812,17
Dotations, subventions et participations	69 013,20	87 106,50
Participation EPCI	69 013,20	87 106,50
DGD	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	143 139,25	112 756,86

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2017
Opérations d'ordre de transfert entre sections	812,17	812,17
Dépenses imprévues	3 239,63	1 687,83
Immobilisations incorporelles	121 500,00	101 400,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Opérations sous mandat (charge pour SCoT de la Dombes)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	125 551,80	103 900,00
RECETTES	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2017
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	78 566,74	58 172,19
Affectation du résultat N-1		28 227,81
Virement de la section de fonctionnement	41 800,00	14 350,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 185,06	3 150,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
Opérations sous mandat (refacturation SCoT Dombes)	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	125 551,80	103 900,00

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Nombre d'habitants 2017	58 071	
Cotisation EPCI	1,20 €	1,50 €



FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS 2017	
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		
Charges à caractère général	20 650,00	20 650,00
Etudes	4 500,00	4 500,00
Honoraires	0,00	0,00
Divers (fournitures, location, déménagement, déplacements, etc)	16 150,00	16 150,00
Charges de personnel	55 000,00	55 000,00
Dépenses imprévues	0,00	1 206,86
Virement à la section d'investissement	0,00	14 350,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 150,00	3 150,00
Autres charges de gestion courante	18 400,00	18 400,00
Indemnités	9 600,00	9 600,00
Agence d'urbanisme	7 500,00	7 500,00
Dont AEU	0,00	0,00
Divers (frais de mission, cotisation retraite, adhésion Fédé SCoT, etc)	1 300,00	1 300,00
Charges financières	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	97 200,00	112 756,86
RECETTES	PREVISIONS 2017	
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 838,19	24 838,19
Excédent d'investissement repris au cpte de résultat	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	812,17	812,17
Dotations, subventions et participations	69 685,20	87 106,50
Participation EPCI (58 071 hab.)	69 685,20	87 106,50
DGD	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	95 335,56	112 756,86

INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVISIONS 2017	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	812,17	812,17
Dépenses imprévues	87,83	1 687,83
Immobilisations incorporelles	91 000,00	101 400,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Opérations sous mandat (charge pour SCoT de la Dombes)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	91 900,00	103 900,00
RECETTES	PREVISIONS 2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	58 172,19	58 172,19
Affectation de résultat N-1	28 227,81	28 227,81
Virement de la section de fonctionnement	0,00	14 350,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 150,00	3 150,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
Opérations sous mandat (refacturation SCoT Dombes)	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	89 550,00	103 900,00

Si la cotisation était maintenue à 1,20 € par habitant, le budget de fonctionnement serait en déficit
Orientation pour 2017 : prévoir une cotisation à hauteur de 1,50 € par habitant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 avril 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 19 membres sur 34, convoqués le 29 mars 2017 :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :*
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Raphaël LAMURE, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNÉT, Frédéric BRU, Brigitte COULON
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :*
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Objet :

Approbation du compte
administratif 2016

Date de convocation
29 mars 2017

Maurice VOISIN est élu secrétaire de séance.
Bernard LITAUDON est élu président de séance.

LE COMITE SYNDICAL,

Membres du Comité syndical
En exercice : 34
Présents : 19
Votants : 18

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LITAUDON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 qui a été dressé par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité (le Président ne prend pas part au vote) :

- **Approuve** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

18/4/2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

18/04/2017

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		73 313,88		78 566,74	-	151 880,62
Opérations de l'exercice	- 90 073,25	69 825,37	- 35 812,61	15 418,06	- 125 885,86	85 243,43
TOTAUX	- 90 073,25	143 139,25	- 35 812,61	93 984,80	- 125 885,86	237 124,05
Résultats de clôture		53 066,00		58 172,19	-	111 238,19
Restes à réaliser	-		- 86 400,00	-	- 86 400,00	-
TOTAUX CUMULES	-	53 066,00	- 86 400,00	58 172,19	- 86 400,00	111 238,19
RESULTATS DEFINITIFS	-	53 066,00	-	28 227,81		24 838,19

- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 5 avril 2017

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE SCOT
de
JASSANS
RIOTTIER

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 avril 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 19 membres sur 34, convoqués le 29 mars 2017 :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :*
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Raphaël LAMURE, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Brigitte COULON
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :*
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Objet :

Approbation du compte de gestion 2016

Date de convocation

29 mars 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 19

Votants : 19

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du syndicat mixte Val de Saône Dombes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 18/4/2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : 18/4/2017

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

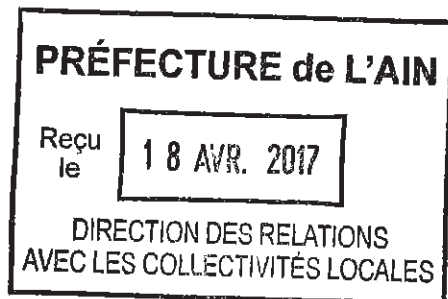
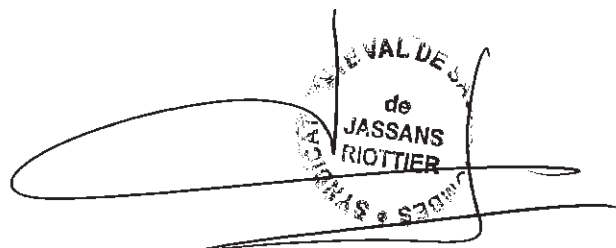
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du syndicat mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 5 avril 2017

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 avril 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **19 membres sur 34, convoqués le 29 mars 2017** :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Raphaël LAMURE, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Objet :

Affectation du résultat

Date de convocation

29 mars 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 19

Votants : 19

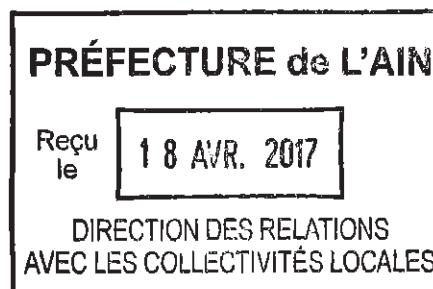
LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat et, constatant celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **53 066,00 €**.

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 18/4/2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : 18/4/2017



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement - 20 247,88 €

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

+ 73 313,88 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

+ 53 066,00 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

0,00 €

R 001 (excédent de financement)

+ 58 172,19 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

- 86 400,00€

Excédent de financement (1)

0,00 €

Déficit de financement F affecté au compte 001

= D+E

- 28 227,81 €

Affectation = C

= G+H

53 066,00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

28 227,81 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

24 838,19 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

(3) Joindre les documents prévus par l'Instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des

restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 5 avril 2017

de **Jean Claude DESCHIZEAUX**
Président

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32

Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier

Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 avril 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **19 membres sur 34, convoqués le 29 mars 2017** :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Raphaël LAMURE, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Objet :

Approbation du BP 2017

Date de convocation

29 mars 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 19

Votants : 19

Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, présente le budget primitif 2017, que chacun a reçu avec sa convocation, et explique le détail de chaque compte budgétaire, en fonctionnement et en investissement.

Il s'équilibre :

En Fonctionnement : En dépenses et en recettes à **112 756,86 €**

En Investissement : En dépenses et en recettes à **103 900,00 €**

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

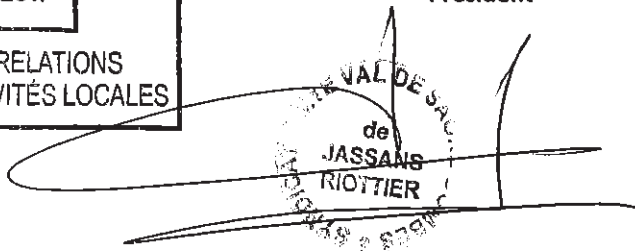
- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du syndicat mixte val de Saône Dombes, comme énoncé ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 18/4/2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : 18/4/2017



Massieux, 5 avril 2017
Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



de
JASSANS
RIOTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL SYNDICAL**

Séance du 5 avril 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **19 membres sur 34, convoqués le 29 mars 2017** :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Raphaël LAMURE, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Objet :

Contribution des
collectivités membres
pour 2017

Date de convocation
29 mars 2017

**Membres du Comité
syndical**

En exercice : 34
Présents : 19
Votants : 19

Monsieur le président informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2017, il y a lieu de définir la participation des communautés de communes pour l'année 2017.

Il propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation à **1.50 € par habitant**.
Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de fixer la contribution des collectivités membres à **1.50 € par habitant pour l'année 2017**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 5 avril 2017

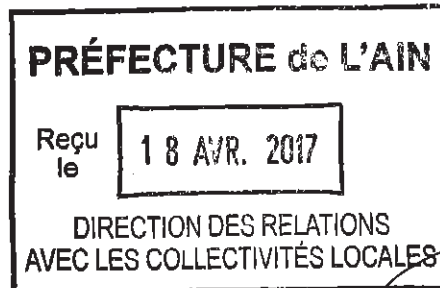
Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain

le : 18/4/2017

Elle a été affichée au siège du SM
Val de Saône-Dombes le :

18/4/2017





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 avril 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 19 membres sur 34, convoqués le 29 mars 2017 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Raphaël LAMURE, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Objet :

INDEMNITES DU PRESIDENT ET
DES VICE-PRESIDENTS :
REGULARISATION

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Date de convocation

29 mars 2017

Monsieur le président rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2014, l'indemnité du président a été fixée à 11.49% de l'indice brut 1015, et celle des vice-présidents à 4.59% de l'indice brut 1015, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 19

Votants : 19

Il précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux indemnités de fonction d'élus locaux en lieu et place de l'indice 1015.

Il convient de prendre une délibération de régularisation pour prendre en compte cette mesure.

LE COMITE SYNDICAL,

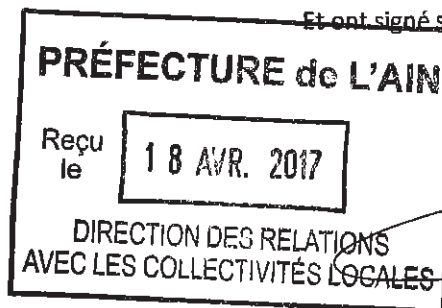
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE l'indemnité du président à 11.49% de l'indice brut terminal de la fonction publique, et 4.59% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les vice-présidents, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 18/4/2017

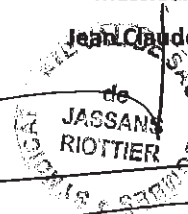
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : 18/4/2017



Massieux, le 5 avril 2017

Jean-Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32

Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier

Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

www.scot-saonedombes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 29 juin 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 21 juin 2017 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Richard PACCAUD, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Etienne SERRAT, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Guy MORILLON, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD



Objet :

REVISION : PRESENTATION DU
DIAGNOSTIC DU SCoT

Date de convocation

21 juin 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 21

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Monsieur le président donne la parole au bureau d'études en charge de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour une présentation des principaux enjeux issus de la phase diagnostic. Différentes étapes ont permis de nourrir cette synthèse (ateliers thématiques, comité technique, comité de pilotage, conférence partenariale, bureau...).

Ce travail a permis de dresser un état des lieux du territoire, mettre en évidence ses atouts, ses contraintes et les enjeux associés.

Après présentation du travail mené dans le cadre du diagnostic, le président donne la parole aux élus pour pouvoir échanger sur son contenu.

Il propose de délibérer pour prendre acte de cette étape et lancer la phase projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui exprimera le projet politique retenu pour le développement du territoire.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des éléments de diagnostic présentés
- VALIDE le lancement de la phase relative au projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 29 juin 2017

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

24 JUL. 2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

27 JUL. 2017

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAÔNE-DOBES



Objet :
**MODIFICATION DES STATUTS
 DU SYNDICAT MIXTE**

Date de convocation
 21 juin 2017

Membres du Comité syndical
 En exercice : 34
 Présents : 21
 Votants : 21

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

24 JUL. 2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

27 JUL. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 29 juin 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 21 juin 2017 :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
 Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Richard PACCAUD, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :*
 Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
 Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Etienne SERRAT, Brigitte COULON
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :*
 Guy MORILLON, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Monsieur le président rappelle que le projet de modification des statuts a été annexé à la convocation.

Il explique tout d'abord que les statuts du syndicat mixte sont amenés à évoluer pour modifier le siège du syndicat et procéder à diverses actualisations.

De plus, le projet de modification des statuts transmis aux délégués comprenait une proposition optionnelle : une nouvelle dénomination du SCOT et du syndicat mixte, qui a fait l'objet d'un tour de table pour apprécier le positionnement des élus. Le projet de modification prend en compte cette nouvelle dénomination.

Ainsi il est proposé de modifier les articles suivants :

- L'article 1 prend en compte le nouveau périmètre de la communauté de communes Val de Saône Centre issue de la fusion des communautés de communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne.

Le syndicat mixte prend la dénomination de syndicat mixte du val de Saône.

- Les articles 2 et 3 font référence au SCOT du val de Saône, en remplacement de la dénomination initiale « Val de Saône-Dombes ».

- L'article 3 est modifié en raison du déménagement du siège du syndicat dans les locaux de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux.

- Les articles 5 et 7 (comité syndical et financement) ne font plus référence aux communes isolées.

En vue de simplifier la lecture des statuts :

- Les articles 2 et 3 sont fusionnés (objet et compétences) et ne font plus référence à la compétence optionnelle liée à l'ancien contrat de pays.

- Les deux derniers articles (retrait d'un membre du syndicat mixte et adhésion de nouveaux membres), faisant référence aux conditions fixées par le code général des collectivités territoriales (CGCT), sont supprimés.

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

LE COMITÉ SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

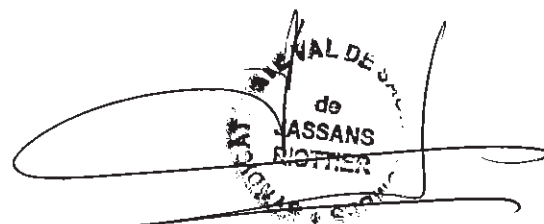
Après en avoir délibéré, avec 18 votes pour et 3 votes contre :

- ADOPTE les nouveaux statuts du syndicat mixte tels que présentés et ci-annexés
- AUTORISE le président à solliciter l'ensemble des collectivités membres qui auront trois mois pour faire délibérer leurs instances à compter de la transmission du projet de statut approuvé par le comité syndical. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité sera réputée favorable
- AUTORISE le Président à solliciter le Préfet pour qu'il arrête les nouveaux statuts du syndicat mixte lorsque tous les membres se seront prononcés ou à l'écoulement du délai de trois mois

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 29 juin 2017

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE de JASSANS RIOTTIER" is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicadmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr



Syndicat mixte du val de Saône - STATUTS -

Article 1^{er} : DENOMINATION ET MEMBRES

En application des articles L 5711-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales, il est formé entre les établissements publics de coopération intercommunale ci-après désignés, un syndicat mixte qui prend la dénomination de syndicat mixte du val de Saône.

- Communauté de communes Dombes Saône Vallée : communes d'Ambérieux en Dombes, Ars-sur-Formans, Beauregard, Fareins, Frans, Rancé, Savigneux, Civrieux, Massieux, Misérieux, Parcieux, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Sainte-Eupémie, Toussieux, Trévoux et Villeneuve.
- Communauté de communes Val de Saône Centre : communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoissey.

Article 2 : OBJET ET COMPETENCES

Le syndicat mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation et la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du val de Saône.

Les compétences du syndicat mixte sont définies comme suit :

Elaboration, approbation, suivi, évaluation et révision du SCoT du val de Saône.

Article 3 : SIEGE

Le siège du syndicat est fixé au siège de la communauté de communes Val de Saône Centre, Parc Visiosport - 166 Route de Francheleins - 01090 Montceaux.

Article 4 : DUREE

Le syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée.

Article 5 : COMITE SYNDICAL

La représentation des collectivités membres du syndicat mixte au comité syndical est définie sur la base numérique suivante :

- Les établissements publics de coopération intercommunale ont un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes membres.
Chaque collectivité désigne un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire.

Article 6 : BUREAU

Le bureau est composé de 11 membres dont le président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres.

Article 7 : FINANCEMENT

La contribution annuelle des établissements publics de coopération intercommunale pour le financement de la compétence du syndicat mixte est fixée au prorata de la population municipale totale telle qu'elle résulte du dernier recensement connu.

Article 8 : REGLEMENT INTERIEUR

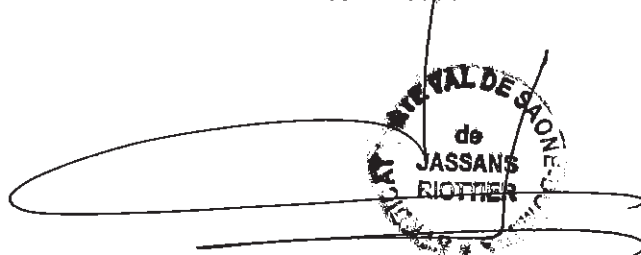
Un règlement intérieur sera adopté par le comité syndical dans le délai de six mois à compter de son installation.

Article 9 : ENTREE EN VIGUEUR DES PRESENT STATUTS

Statuts approuvés par le comité syndical du syndicat mixte par délibération du 29 juin 2017.
Les présents statuts entrent en vigueur dès que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte sera exécutoire.

Montceaux, le 29 juin 2017

Le Président
Jean-Claude DESCHIZEAUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 29 juin 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 21 juin 2017** :

Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :

Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Richard PACCAUD, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX

Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :

Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Franck DURET, Yvette BADOIL, Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :

Vincent LAUTIER, Roger CHORIER, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Etienne SERRAT, Brigitte COULON

Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :

Guy MORILLON, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD

Objet :

AUTORISATION DE SIGNER UNE
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX ET DE
MATERIEL PAR LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES VAL DE SAÔNE
CENTRE

Date de convocation

21 juin 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 21

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Dans le cadre du projet de déménagement du siège du syndicat mixte dans les locaux de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux, un bureau sera mis à disposition de l'agent en charge du SCoT.

Le président expose les modalités financières correspondantes :

- Un forfait annuel de 1 300 € pour participer aux frais de ménage, électricité, affranchissements, impressions et photocopies ;
- Un montant annuel de 2 700 € pour l'occupation des locaux.

Le président rappelle que le projet de convention a été annexé à la convocation. Il propose de délibérer pour l'autoriser à la signer.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

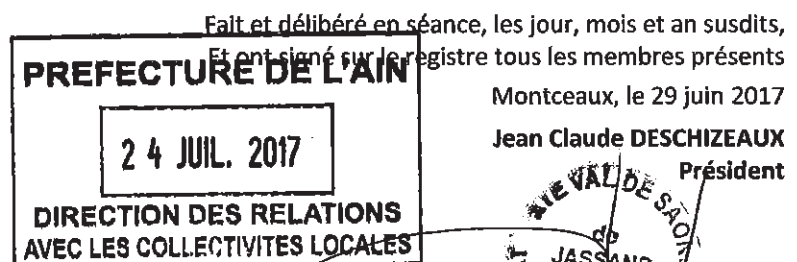
- AUTORISE le président à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec la communauté de communes Val de Saône Centre pour un montant annuel de 4 000 € ;
- PRECISE que pour l'année 2017, le montant de cette participation sera versé au prorata du temps réel d'occupation.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

24 JUIL. 2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

27 JUIL. 2017



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.



Sont présents **18 membres sur 34, convoqués le 12 octobre 2017** :

Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :

Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Martial THEVENET, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Marc PECHOUX

Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :

Jean-Claude DESCHIZEAUX, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :

Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Raymond MOUSSY, Brigitte COULON

Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :

Guy MORILLON, Gilbert GROS, Franck DURET, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE, Dominique VIOT, Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND

Pouvoirs : André COLLON donne pouvoir à Jean-Claude AUBERT

Objet :

Indemnités de comptabilité

Date de convocation

12 octobre 2017

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, expose à l'assemblée que Madame Martine Durnerin-Martinengo, comptable du syndicat mixte, a exercé ses fonctions jusqu'au déménagement du bureau du syndicat mixte qui se situe désormais dans les locaux de la communauté de communes Val de Saône Centre.

Il rappelle que l'indemnité de Martine Durnerin-Martinengo était fixée à 1500 euros brut par an. Pour l'année 2017, son indemnité est versée au prorata du temps de travail consacré à l'exercice de ses missions.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

25 OCT. 2017

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

06 NOV. 2017

Depuis le 1^{er} octobre 2017, Véronique Muzy assure la comptabilité du syndicat. Il convient de délibérer pour fixer le montant de son indemnité.

Il précise que Martine Durnerin-Martinengo a consacré du temps au syndicat durant la première quinzaine d'octobre et propose à l'assemblée de lui verser une indemnité spécifique pour le dernier trimestre 2017.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer une indemnité de **62.50 € brut** à Martine Durnerin-Martinengo pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 ;
- **DECIDE** de fixer une indemnité de **375 € brut** à Véronique Muzy, nouvelle comptable du syndicat, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 ;
- **DECIDE** de fixer l'indemnité annuelle de Véronique Muzy à **1500 € brut** à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Montceaux, le 19 octobre 2017
Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président



PREFECTURE DE L'AIN
25 OCT. 2017
SERVICE COURRIER

SYNDICAT MIXTE SCOT VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2017, 18h30

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

PREFECTURE de L'AIN

reçu
le

25 OCT. 2017

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Sont présents 18 membres sur 34, convoqués le 12 octobre 2017 :

Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :

Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Martial THEVENET, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Etienne SERRAT, Marc PECHOUX

Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :

Jean-Claude DESCHIZEAUX, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE, Maurice VOISIN

Ont été excusés :

Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :

Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, Francis BLOCH, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Raymond MOUSSY, Brigitte COULON

Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :

Guy MORILLON, Gilbert GROS, Franck DURET, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE, Dominique VIOT, Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND

Pouvoirs : André COLLON donne pouvoir à Jean-Claude AUBERT

Objet :

Avis sur un projet éolien à
Chaleins

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Date de convocation

12 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, expose à l'assemblée qu'un projet éolien est prévu sur la commune de Chaleins. Le dossier est aujourd'hui soumis à enquête publique. Il propose à l'assemblée d'émettre un avis sur le projet pour l'intégrer au registre disponible en mairie.

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Il rappelle une orientation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes : « Les documents d'urbanisme locaux pourront recommander l'utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement énergétique des constructions neuves (panneaux solaires, géothermie, éolien...), la limitation de la consommation en eau et la bonne gestion des eaux pluviales (récupération des eaux de pluie à la parcelle,...), en fonction des caractéristiques des constructions, sous réserve de la protection des sites et des paysages. » (Extrait du Document d'Orientations Générales, page 24).

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

25 OCT. 2017

Il rappelle le projet ViaSaône, structurant pour l'attractivité touristique du territoire. Il précise que les éoliennes seront également visibles depuis le chemin du Curé d'Ars et les monts du Beaujolais.

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

06 NOV. 2017

Jean-Claude Deschizeaux rappelle que la commune se situe sur un corridor écologique inscrit dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), à préserver de tout projet pouvant porter atteinte à la fonctionnalité écologique du corridor. L'étude d'impact révèle la présence d'espèces (menacées, déterminantes ou protégées à l'échelle régionale ou nationale) sur le site

(avifaune, mammifères).

Le SRCE préconise des outils permettant de prendre en compte les corridors dans les plans d'urbanisme locaux. La déclinaison peut notamment s'effectuer via un classement des terres à enjeux en Zone Agricole Protégée (ZAP). Ce classement est d'ailleurs encouragé par le SCoT Val de Saône-Dombes, compte tenue de la qualité des terres agricoles de la commune. Aussi, la commune a mis en place une ZAP qui vise à préserver strictement ces terres d'excellence (les meilleures du département).

Les réserves mentionnées ci-dessus sont donc de plusieurs ordres : paysagères, agricoles et écologiques.

Le président propose à l'assemblée de passer au vote.

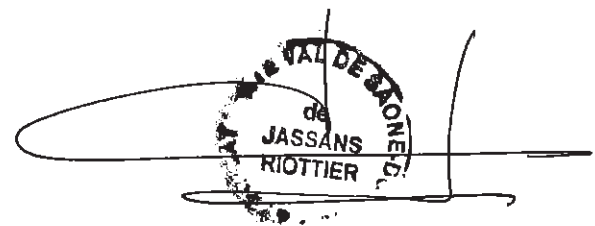
LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à la majorité contre (10 contre, 4 abstentions) :

- **Se prononce défavorablement sur le projet ;**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Montceaux, le 19 octobre 2017

Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président

A circular stamp with the text "SCOT VAL DE SAONE-DOMBES de JASSANS RIOTTIER" is overlaid with a large, stylized handwritten signature.

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicadmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr